



## **PROJET DE RENFORCEMENT DU ROLE DE CONSERVATION DU SYSTEME NATIONAL D'AIRES PROTEGEES DU TOGO**

### **RAPPORT DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE ELARGIE AUX PARTIES PRENANTES DU PROJET "RENFORCEMENT DU ROLE DE CONSERVATION DU SYSTEME NATIONAL D'AIRES PROTEGEES DU TOGO (PRAPT)".**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées au Togo", une réunion a été organisée par le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature à l'intention du comité de pilotage et des parties prenantes clés dudit projet les 2 et 3 avril 2019 à Notsè.

L'objectif de cette réunion est de restituer les résultats du PRAPT et, à partir des leçons tirées, de permettre aux parties prenantes de formuler des recommandations pour la capitalisation des acquis du projet.

Trois (03) activités ont meublé la rencontre: (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux de la réunion et (iii) la cérémonie de clôture.

#### **I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (03) allocutions. Successivement le Directeur des ressources forestières, le Préfet du Haho et le Directeur de Cabinet du Ministère de l'environnement ; du développement durable et de la protection de la nature, représentant Monsieur son Ministre de tutelle et Président du Comité de pilotage, ont prononcé leurs mots de bienvenue et d'ouverture de l'atelier conformément à la vision environnementale du Président de la République.

Les discours sont en annexe au présent rapport.

## **II. LE DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA REUNION**

Un bureau directeur composé d'un (01) président et de deux (02) rapporteurs a été mis en place par les participants pour conduire les travaux de la réunion. Il s'agit de :

- Commandant OKOUMASSOU Kotchikpa, Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (Président) ;
- Madame ASSINGUIME Mafissa, Ministère de la culture, du tourisme et des loisirs (1<sup>er</sup> rapporteur) ;
- Madame BOYINDJO Rachel Awoussi de l'ONG Dimension Humaine (2<sup>e</sup> rapporteur).

Après l'adoption de l'ordre du jour et un tour de table pour la présentation des participants, les travaux de la réunion ont débuté autour de deux (02) principales rubriques : présentation des communications sur le bilan du PRAPT et l'adoption des recommandations.

### **II.1 PRESENTATIONS DES COMMUNICATIONS**

La première communication a porté sur un rappel sommaire du PRAPT.

Cette présentation a été pour le communicateur, Commandant OKOUMASSOU Kptchikpa, une occasion de donner une vue synoptique à titre de rappel du projet. Il s'agissait pour lui de passer en revue les grandes lignes du projet afin de permettre aux participants de la réunion de mieux en apprécier les résultats. Il est essentiellement revenu sur la genèse et la pertinence du PRAPT dans le contexte de dégradation avancée que connaissent les aires protégées du Togo, puis sur l'objectif du projet, celui de renforcer le système de gestion des aires protégées afin d'améliorer leur contribution à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les composantes du projet sont : i) l'amélioration du cadre d'action juridique et institutionnel du domaine des aires protégées couvrant environ 578 000 hectares et (ii) la gestion efficace du complexe d'aires protégées Oti/Kéran/Mandouri (OKM) pour contrer les menaces que le braconnage, les feux non contrôlés font peser sur la biodiversité. A la reprise du projet à la suite de sa suspension en novembre 2015, il était devenu nécessaire de redéfinir les résultats, les indicateurs, les bases de référence et les objectifs, ainsi que les produits liés à la deuxième composante, ainsi que de relocaliser et d'adapter les interventions qui y contribuent. Le parc national Fazao-Malfakassa a été retenu en lieu et place du complexe d'aires protégées Oti-Kéran-Mandouri, a-t-il rappelé.

Des risques identifiés et mesures de contournement prévues du PRAPT aux partenaires de sa mise en œuvre (FEM, PNUD, UEMOA), le communicateur a fourni toutes les informations relatives au document initial du projet exécuté. Pour conclure sa présentation, le commandant OKOUMASSOU a insisté sur l'importance capitale des aires protégées pour endiguer les effets du changement climatique de plus en plus ressentis au Togo. Selon lui, les mesures du PRAPT permettront de réaliser les objectifs de la convention sur la diversité biologique (CDB) dont le Togo est parti signataire.

La seconde présentation intitulée « Zoom sur les activités du PRAPT » a été assurée par le coordonnateur national du projet, Commandant AFODA Chamsoudine qui a pris soin de revenir sur l'évolution chronologique de la mise en œuvre du projet c'est-à-dire son début effectif en 2012, sa suspension dans le complexe OKM en 2015 suite au soulèvement de Mango, sa reprise et sa délocalisation à Fazao Malfakassa en 2017 à l'issue de fructueuses négociations auprès des partenaires techniques et financiers puis sa clôture imminente ce 31 avril 2019.

Le communicateur a donné les résultats du projet sur ses deux composantes et il ressort que la mise en œuvre du PRAPT a contribué à sécuriser près de sur les 10% d'aires protégés à sécuriser prévus dans le cadre du PRAPT sur le territoire national, 7,5% du territoire national soit 407 265 hectares d'aires protégées mais près de 85% d'aires protégées prioritaires grâce à la participation soutenue des populations locales et la synergie d'actions des projets similaires mises en œuvre au sein du ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature. Aussi plusieurs activités ont-elles été menées avec un succès avéré dont, entre autres, celles de :

- sensibilisation à tous les niveaux de décision, d'influence et d'exécution du projet ;
- mise en place d'organes locaux de gestion (AVGAP UAVGAP Comités Locaux de Gestion des aires protégées de Fazao-Malfakakassa et OKM) ;
- signature de différents protocoles d'accords sur la cogestion des aires protégées (16 au total signés entre les communautés riveraines de Fazao Malfakassa, réserves d'Alédjo et Abdoulaye représentés par leurs chefs cantons et leurs Préfets et le Ministère de l'environnement) ;
- formation en technique de cogestion, de la gestion de conflits dans les interfaces des aires protégées, formation en procédure judiciaire, en SIG et télédétection, sur l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP, pour les gestionnaire des aires protégées et équipements des acteurs locaux (en matériel de suivi écologique et de lutte anti-braconnage, ... ) ;

- financement des AGR dont 15 microprojets apicoles et 5 microprojets de valorisation de beurre de Karité (formation, équipement et suivi des 700 ménages bénéficiaires) ;
- constructions de forages à motricité humaine et en eau potable (20 au total autour du parc national Fazao-Malfakassa) ;
- réhabilitation et constructions de bâtiments de logement pour les conservateurs des aires protégées (brigarde de Borgou et Casernement des forestiers de Naboulgou) ;
- bornage consensuel et participatif du complexe OKM à hauteur de 26% dans la Préfecture de l'Oti, 90% dans la Préfecture de Kpenjal et 80% dans la Préfecture de la Kéran
- bornage consensuel et participatif du parc national Fazao-Malfakassa à hauteur de 85% ;
- bornage consensuel et participatif des aires protégées d'Aledjo et des Monts Balam à hauteur de 100% ;
- élaboration d'étude stratégiques pour la revitalisation du système national d'aires protégées notamment la revue du cadre institutionnel et juridique, l'élaboration de la stratégie d'IEC sur les AP et la biodiversité, l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des AP, le plan d'aménagement et de gestion du parc national Fazao-Malfakassa ; et
- mise en place d'un mécanisme de suivi écologique au parc Fazao Malfakassa.

Selon le coordonnateur, le projet a subi certaines contraintes et difficultés. Il s'agit essentiellement au titre des contraintes : de la faible capacité financière du projet par rapport aux attentes élevées des populations locales, du développement fulgurant de l'agriculture et de l'élevage dans les aires protégées, de l'interférence des politiques dans le message du bien fondé des aires protégées puis des conflits homme/faune.

Pour les difficultés, il a relevé la complexité des procédures des projets FEM, la faiblesse de l'appui technique international, la rareté des expertises demandées lors des recrutements et les événements de Mango.

Toutefois, il relève que les enseignements tirés du projet permettront de capitaliser ses acquis et de mieux conduire les prochaines initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité. Les leçons apprises citées sont :

- l'importance de la nouvelle approche du gouvernement togolais pour la sensibilisation c'est-à-dire celle de mettre à contribution toutes les parties prenantes de la zone de projet ;

- l'importance des actions ayant un impact direct sur les populations pour susciter leur adhésion au projet en l'occurrence pour le PRAPT, les AGR financés et les points d'eau créés ;
- l'importance de la synergie d'actions des différents partenaires, institutions administratives, locales et traditionnelles pour l'avancement du projet.

Le coordonnateur a également présenté la troisième communication de la réunion de travail du comité de pilotage. Il a notamment présenté les indicateurs de vérification des résultats renseignés du PRAPT donnant pour chaque indicateur les scores prévus et ceux atteints. Sur les onze (11) indicateurs pré définis par le projet seuls quelques uns, deux (02) sur le complexe OKM n'ont pas été renseignés ou actualisés, et un (01) du fait de la transversalité qu'elle requiert parlant de zone de couverture et de priorité (le plan d'intégration territorial PIT). De façon générale la majorité des indicateurs montrent un taux de réalisation satisfaisant dans les aires protégées de l'OKM et encore plus dans ceux de Fazaou Malfakassa où le projet a été délocalisé vers sa fin. Pour le présentateur, les écarts positifs constatés au niveau des indicateurs de base sont la preuve de l'efficacité du PRAPT. Toutefois il a souligné que certains indicateurs doivent tirer sur la sonnette d'alarme pour des mesures idoines. Ces indicateurs concernent essentiellement les pressions anthropiques sur la biodiversité (progression de l'occupation des terres des aires protégées et dégradation pour des besoins de subsistance), et la viabilité financière de l'agence chargée de la gestion des aires protégées (les fonds disponibles pour la gestion des aires protégées aujourd'hui sont de 1 503 076 USD sont en dessous du minimum de 2 000 000 USD souhaités par le projet).

Dans une dernière communication, le coordonnateur, après une revue de l'exécution du budget du projet, a présenté les recommandations de l'évaluation finale du PRAPT. Il ressort que sur les 2 222 200 USD mis à la disposition des partenaires techniques et financiers (FEM, UEMOA, PNUD), le solde actuel est de 82 099 USD. Ce solde devra servir à achever les activités de clôture du projet (paiement des consultants et réception définitive des réalisations de forages) et de transfert de compétences (formation des personnes chargées de s'occuper des points d'eau).

Les recommandations phares de l'évaluation du pays concernent :

- l'élaboration des TDR : il s'agit pour les prochains projets, d'effectuer promptement cette activité (trois mois au plus), d'assurer la cohérence de

- ces TDR avec des livrables clairs, et d'octroyer davantage de poids aux offres techniques dans les critères de passation de marché sur les projets ;
- la sensibilisation aux avantages non économiques des aires protégées ;
  - le soutien coordonné de tous les départements au développement des moyens de subsistance des communautés locales ;
  - la finalisation du bornage des aires protégées là où les populations sont favorables ; et
  - la pérennisation du dispositif de suivi enclenché dans le cadre du PRAPT notamment dans le parc de Fazao Malfakassa.

Les présentations ont été ponctuées par des questions/débats qui ont permis aux participants à la réunion de mieux comprendre les enjeux et les conditions de la pérennité des mesures et acquis du projet puis de dresser au fur et à mesure une série de recommandations qui seront adoptées à l'unanimité.

## **II.2. RECOMMANDATIONS DE LA REUNION**

Les recommandations formulées, à l'endroit des décideurs et du PNUD, par les participants à la réunion du comité de pilotage élargie aux parties prenantes clés du projet sont :

- adopter une gestion inclusive des sinistres liés aux conflits homme/faune : impliquer les parlementaires dans l'évaluation des dégâts subséquents aux éventuels sinistres subis par les populations voisines aux aires protégées ;
- présenter une communication en conseil des ministres pour attirer l'attention sur le risque d'exacerbation du problème foncier face à la progression de l'occupation des aires protégées par les populations ;
- faire un plaidoyer auprès du ministère chargé de l'administration territoriale pour faire délivrer un récépissé aux AVGAP pour faciliter le financement des AGR et autres microprojets autour des aires protégées ;
- envoyer des notifications aux départements chargé du développement à la base et celui de l'eau, pour solliciter leurs concours pour l'orientation de certains de leurs projets de développement d'AGR et de dons de points d'eau vers les aires protégées afin de soutenir les acquis du PRAPT en matière de sécurisation des aires protégées ;
- mettre à contribution le ministère chargé des finances pour la mise en application effective des dispositions des différents arrêtés et décrets en faveur de la viabilisation des aires protégées ;

- continuer et intensifier la sensibilisation sur l'importance des aires protégées avec la collaboration du ministère de la communication, des sports et de l'éducation citoyenne à travers des émissions audio-visuelles et couvertures médiatiques récurrentes ;
- accélérer le changement des habitudes de vie des populations en créant une synergie de tous les secteurs pour la vulgarisation des méthodes de consommation moins destructrice de la biodiversité (subventions, informations, formations sur le gaz butane à usage domestique, puis sur l'adoption d'essences végétales à croissance rapide entre autres) ;
- envisager une seconde phase du PRAPT pour consolider les acquis ;
- concevoir et mettre en œuvre un programme national de revitalisation des aires protégées ;
- créer un forum intersectoriel pour donner des avis transversaux et techniques sur les différents projets relatifs aux aires protégées.
- Transférer les actifs du projet (Véhicules, matériels informatique et autres équipements acquis dans le cadre du projet) au ministère en charge de l'environnement à la clôture du projet.

Ont signé

1<sup>e</sup> Rapporteur



**ASSINGUIME Mafissa**

*Ministère de la culture, du tourisme et  
des loisirs*

2<sup>e</sup> Rapporteur



**BOYINDJO Rachel Awoussi**

*ONG Dimension Humaine*

- PJ : - Les discours ;
- Liste de présence
  - Tableau des indicateurs renseignés